

<p align="center">Relevé de décisions de la séance du Conseil d'Administration du vendredi 16 décembre 2011</p>

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CA du 4 novembre 2011
2. Actualités de l'Université
3. Finances
 - a. Budget 2012
 - b. Droits d'inscription pour les colloques du 1er semestre 2012
 - c. Tarifs
 - d. Gratuité du Prêt Entre Bibliothèques pour la période de Septembre/Octobre 2011
 - e. Nouveaux montants des droits d'inscriptions en bibliothèque
 - f. Primes de charges administratives
 - g. Rémunération des personnels dans le cadre des Journées Portes Ouvertes 2012
4. Information sur le calendrier des élections aux conseils centraux 2012
5. Immobilier
 - a. Présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
 - b. Implantation de l'IHEAL à Condorcet
 - c. Déclaration en inutilité du site du 4, rue de Lille
6. Conventions Labex ICCA et EFL
7. Motion demandant un moratoire sur l'application du dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs
8. Pédagogie
 - a. Cadrage de la campagne d'habilitation niveau Licence
 - b. Cadrage de la campagne d'habilitation niveau Master
 - c. Désignation d'un représentant au conseil de l'IUFM de Paris
 - d. Unité horaire des enseignements à partir de 2014
 - e. Taille des groupes spécifiques
 - f. Modification du point 8 de la Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : semestre de dette
 - g. Aménagement particulier de la scolarité des étudiants du master CEI et convention avec Formasup
 - ~~h. Situation des étudiants étrangers~~
9. Statuts
 - a. Modification des statuts de l'ESIT
 - b. Modification du règlement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève
10. Conventions

- a. Relations internationales
 - b. Convention de partenariat pour le développement de la recherche et de la formation pour l'éducation à l'image et la didactique du cinéma
11. Questions diverses

1. Approbation du PV du CA du 4 novembre 2011

Moyennant les modifications demandées en séance, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 4 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2. Actualités de l'Université

Point d'information, pas de délibération.

3. Finances

Budget 2012

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 approuve à l'unanimité moins 2 abstentions le budget 2012 de Paris 3.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 approuve le budget de la bibliothèque Sainte-Geneviève par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention sur un total de 19 électeurs présents.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 approuve à l'unanimité moins 3 abstentions le budget de la bibliothèque Sainte-Barbe.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 approuve à l'unanimité moins une abstention le double plafond d'emplois.

Tarifs

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les droits d'inscription des colloques du 1^{er} semestre 2012.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les tarifs de l'ESIT.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les tarifs des DAEU.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les tarifs du DELF et du DALF

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité l'application de la gratuité à 21 demandes de prêt entre bibliothèques pour

la période de septembre / octobre 2011 en compensation d'un retard dû à un problème informatique.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les nouveaux montants des droits d'inscription en bibliothèque (de 16 euros pour 6 mois et 32 euros pour 1 an)

Primes de charges administratives

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité le montant des primes de charges administratives pour l'année universitaire 2010 - 2011.

Rémunération des personnels dans le cadre des Journées Portes Ouvertes 2012

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve le montant de la rémunération qui sera versée au personnels participant à la journée portes ouvertes par 20 voix pour et 1 contre sur un total de 21 votants.

4. Information sur le calendrier des élections aux conseils centraux 2012

Point d'information, pas de délibération.

5. Immobilier

Présentation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Point d'information, pas de délibération.

Implantation de l'IHEAL à Condorcet

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve par 16 voix pour, 2 contre et 2 abstentions sur un total de 18 votants l'attribution à la Présidente d'un mandat de principe pour entamer les négociations avec la Fondation Campus Condorcet afin que l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 en devienne membre, sous réserve que les intérêts pédagogiques, scientifiques et financiers de l'établissement soient préservés.

Déclaration en inutilité du site du 4 rue de Lille

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la déclaration en inutilité du site 4 rue de Lille.

6. Conventions Labex ICCA et EFL

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité les conventions Labex ICCA et EFL.

7. Motion demandant un moratoire sur l'application du dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la motion demandant un moratoire sur l'application du dispositif d'évaluation des enseignants-chercheurs.

8. Pédagogie

Cadrage de la campagne d'habilitation niveau Licence

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve par 19 voix pour et 1 contre sur un total de 20 électeurs le cadrage de la campagne d'habilitation niveau Licence.

Préparation du cadrage de la campagne d'habilitation niveau Master

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 donne mandat à l'unanimité moins 1 abstention et 1 refus de vote à Christine Hamon-Sirejols, Vice-présidente chargée des Finances et Anne Salazar Orvig, Vice-présidente CEVU, de conduire avec les responsables de master des dialogues afin de ramener les volumes horaires des master vers des plafonds cible de 450 heures pour les master recherche et 700-800 heures pour les master professionnels et enseignement.

Désignation d'un représentant au conseil de l'IUFM de Paris

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la nomination d'Anne Salazar Orvig comme représentante de l'université au conseil de l'IUFM de Paris.

Unité horaire des enseignements à partir de 2014

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris a adopté le principe de créneaux horaires fixés à 2 heures, dans lesquels pourront avoir lieu des cours d'1h30 ou 2h, sans temps de circulation.

Pour l'application de ce principe au schéma général de la licence, le Conseil d'administration a adopté l'hypothèse du panachage, avec :

- **les unités d'enseignement de langues, pré-pro, fonctionnelles et d'aide à la réussite fixées à 1h30, pour un total de 39h sur les 6 semestres ;**

- **et le choix laissé aux composantes de fixer la durée de leurs enseignements disciplinaires (1h30 ou 2h) à condition de rester dans une enveloppe de :**
 - **54-56h hebdomadaires pour la majeure ;**
 - **et 27-28h pour la mineure.**

Taille des groupes spécifiques

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la définition de la taille des groupes spécifiques comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Type d'enseignement	Taille des groupes
Cours de langue vivante (LANSAD)	Remise à niveau : 25 inscrits TD avec beaucoup d'oral : 30 inscrits Autres TD : 35 inscrits
Ateliers d'écriture ou de pratique	Seuil de dédoublement : 25 inscrits
PJP	Seuil de dédoublement : 20 inscrits
Informatique	18 inscrits
MTU	Seuil de dédoublement : 35 inscrits
CLE	Seuil de dédoublement : 35 inscrits

Modification du point 8 de la Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : semestre de dette

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve par 18 voix pour, 1 contre et 1 abstention sur un total de 20 votants la modification du point 8 de la Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances portant sur le semestre de dette.

L'article 8 de la Charte est ainsi modifié : « En licence, un semestre est acquis quand la moyenne des notes obtenues dans toutes les UE du semestre considéré, pondérées par leurs coefficients respectifs, est supérieure ou égale à 10 sur 20. Une compensation est en outre organisée entre les semestres S1 et S2, entre les semestres S3 et S4, et entre les semestres S5 et S6 : l'étudiant obtient les deux semestres d'une même année universitaire si la moyenne simple des deux moyennes semestrielles est supérieure ou égale à 10 sur 20. L'acquisition du semestre donne alors lieu à l'attribution forfaitaire de 30 crédits européens (ECTS).

Cette attribution forfaitaire de 30 crédits européens par semestre acquis vaut également pour les parcours pluridisciplinaires dans lesquels le décompte du total des crédits européens attribués par UE serait supérieur à 30.

L'étudiant ayant en première année de licence un semestre non compensable peut demander au président du jury, à partir d'une moyenne de 7 sur 20 à ce semestre, son passage conditionnel en deuxième année ; sa demande doit être accompagnée de l'avis circonstancié de son enseignant référent.

L'étudiant ayant en deuxième année de licence un semestre non compensable peut demander au président du jury, à partir d'une moyenne de 8 sur 20 à ce semestre et s'il a validé sa première année, son passage conditionnel en troisième année ; sa demande doit être accompagnée de l'avis circonstancié du responsable ~~de la licence~~ **du responsable d'année, de parcours ou d'un enseignant d'une UE fondamentale.** »

Aménagement particulier de la scolarité des étudiants du master CEI et convention avec Formasup

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité l'aménagement particulier de la scolarité des étudiants du master CEI et la convention avec Formasup.

~~Situation des étudiants étrangers~~

9. Statuts

Modification des statuts de l'ESIT

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la modification des statuts de l'ESIT.

Modification du règlement de la Bibliothèque Sainte-Geneviève

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

10. Conventions

Relations internationales

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la convention avec l'Université Fédérale d'Uberlândia, Brésil.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la convention avec l'université Macquarie, faculté des arts, et CFA Formasup Paris.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité la convention avec la Hong Kong Baptist University.

Convention de partenariat pour le développement de la recherche et de la formation pour l'éducation à l'image et la didactique du cinéma

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 approuve à l'unanimité le principe de la convention de partenariat pour le développement de la recherche et de la formation pour l'éducation à l'image et la didactique du cinéma.

11. Questions diverses

Nombre de contractuels concernés par les mesures de pérennisation

Point d'information, pas de délibération.

La Présidente de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3



Marie-Christine LEMARDELEY